



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

ឯកសារបកប្រែ
TRANSLATION/TRADUCTION
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 11-Mar-2014, 11:20
CMS/CFO: Ly Bunloun

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

À : Toutes les parties dans le dossier n° 002 Date : 2 décembre 2011

De : M. le Juge NIL Nonn, Président de la Chambre de première instance

CC : Tous les juges de la Chambre de première instance ; la juriste hors classe de la Chambre de première instance

OBJET : Notification de changement d'ordre de comparution des parties civiles et témoins lors de la phase initiale du procès (du 5 au 16 décembre 2011) et informations complémentaires concernant l'audition des témoins durant cette phase (Doc. n° E131/1.2)

Nous faisons référence à l'Annexe confidentielle B (Doc. n° E131/1.2) par laquelle la Chambre communiquait aux parties les noms de huit Parties civiles et témoins cités à comparaître durant la phase initiale du procès et au-delà. Par le présent mémorandum, la Chambre informe les parties qu'elle envisage de modifier l'ordre de comparution fixé dans l'Annexe confidentielle B, et par ailleurs elle leur fait part des dernières informations sur l'audition des premiers témoins et Parties civiles lors du premier procès dans le cadre du dossier 002 :

Audition des Parties civiles :

Bien qu'elle ait toujours l'intention d'appeler les Parties civiles TCCP 185 et TCCP 123 à la barre (dans cet ordre, et immédiatement après l'interrogatoire des Accusés), la Chambre a récemment eu connaissance de contraintes techniques qui pourraient l'empêcher d'entendre ces Parties civiles comme prévu. Elle rendra sa décision finale sur cette question le lundi 5 décembre 2011 en fin de journée. En conséquence, la Chambre informe les parties qu'elle pourrait en fait directement entendre les témoins ci-dessous après l'interrogatoire des Accusés.

La Chambre informe les parties qu'elle n'entendra pas la Partie civile TCCP 142 lors de cette phase initiale. Sa comparution est reportée.

Audition des témoins :

La Chambre informe les parties qu'elle a modifié l'ordre de comparution des témoins tel qu'elle l'avait initialement prévu dans l'Annexe confidentielle B. Elle a désormais l'intention de les entendre dans l'ordre suivant :

TCW 542
TCW 395
TCW 564
TCW 583

Le témoin TCW 395 est âgé, sa santé est extrêmement mauvaise et il vit loin du tribunal. Il n'est pas en mesure de se rendre à Phnom Penh. De sa propre initiative, la Chambre a décidé d'interroger ce témoin par vidéoconférence. Les contraintes techniques de cette audition par vidéoconférence sont considérables. L'état de santé de ce témoin évoluant tous les jours, la Chambre pourra, à son appréciation, et selon que de besoin, l'entendre plus tôt ou plus tard.

Même s'ils ne seront probablement pas entendus avant la reprise du procès le 9 janvier 2012, les témoins TCW 564 et 583 ont été cités à comparaître lors de la phase initiale du 5 au 16 décembre 2012 afin que la succession de dépositions se déroule de manière cohérente durant cette phase.

Saisie de la requête E144 présentée par les co-procureurs, la Chambre a demandé aujourd'hui à l'Unité de Soutien aux témoins et aux experts de procéder à examiner plus avant les rapports concernant le dernier témoin restant mentionné dans l'annexe confidentielle B (TCW 297) et de faire rapport à la Chambre le plus rapidement possible (Doc. n° E144/1).